

n° 1 / Juin 2001

Le mot du Maire

La nouvelle équipe municipale tient à renouveler ses remerciements à la population qui lui a fait confiance.

Nous sommes conscients que dans les six années à venir nous serons confrontés à des enjeux importants qui dépasseront très certainement le cadre de notre petite commune.

Soyez assurés que nous ferons notre possible pour être à la hauteur des décisions à prendre avec comme seul objectif le bien être de notre communauté.

Après les discours, il est temps maintenant de passer à l'action.

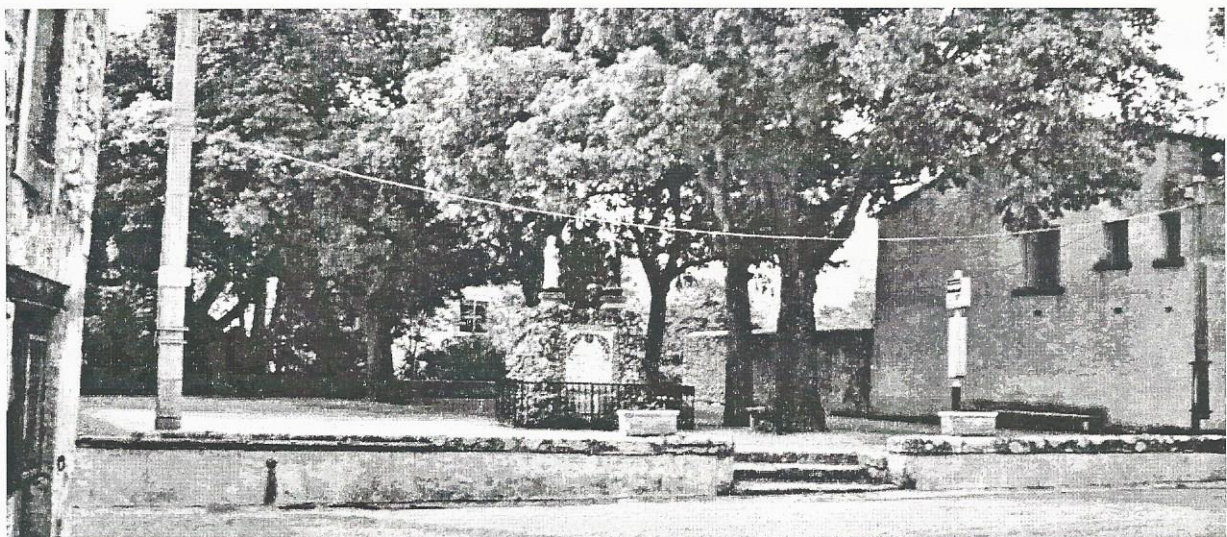
C'est pourquoi, j'ai le plaisir de vous présenter le 1er numéro de notre bulletin municipal d'information : " Le journal de Buzignargues " qui a pour but de créer un lien permanent entre le conseil municipal et les administrés de la commune.

Ce journal aura pour vocation de vous tenir informé des décisions et orientations prises par l'équipe municipale.

J'espère que vous saurez l'apprécier et qu'il répondra aux attentes et questionnements de chacun.

Le Maire

Agnès ROUVIERE-ESPOSITO



FINANCES

La commune comme vous pouvez le constater a des taux d'imposition bien inférieurs à la moyenne départementale, notamment pour le taux de taxe professionnelle qui est particulièrement bas.(cf. tableau).

Le Conseil municipal a décidé de voter un produit fiscal supplémentaire d'environ 9 000F afin de pouvoir répondre aux besoins financiers supplémentaires de la commune dus notamment à :

- la création de la cantine scolaire et de la nouvelle classe de maternelle
- au souhait de la municipalité de prévoir des dotations afin de mettre en place une politique d'acquisition foncière
- aux projets divers de réhabilitation de notre patrimoine communal.

Par ailleurs en dehors du fait que la commune doit générer de l'autofinancement pour faire face à ses projets d'investissements, il nous paraît important, si nous souhaitons intégrer une intercommunalité, d'avoir des taux d'imposition qui ne soient pas trop disparates entre eux et se situent dans une moyenne raisonnable par rapport aux taux moyens départementaux.

%	Commune 1999	Commune 2000	Commune 2001	Nationaux 2001	Départem. 2001
Taxe Habitation	6	7,02	7,46	13,5	15,72
Foncier Bâti	7	8,19	8,71	17,23	23,29
Foncier Non Bâti	36,2	36,2	36,2	40,88	69,41
Taxe Professionnelle	5	5,67	5,97	14,8	

BUDGET PRIMITIF SIMPLIFIE 2001

Qu'est ce qu'un budget primitif ?:

C'est le premier des deux budgets votés dans l'année, qui sont respectivement : le budget primitif et le budget supplémentaire.

- **Le budget primitif** est voté avant le mois de mars. A cette période, les dotations de l'état et le compte administratif de l'année précédente ne sont pas encore connus.

⇒ Le budget primitif couvre en priorité les dépenses obligatoires et ne permet pas d'inscrire toutes les dépenses d'investissement.

- **Le budget supplémentaire** est voté dans l'été

* Les recettes espérées sont à peu près connues.

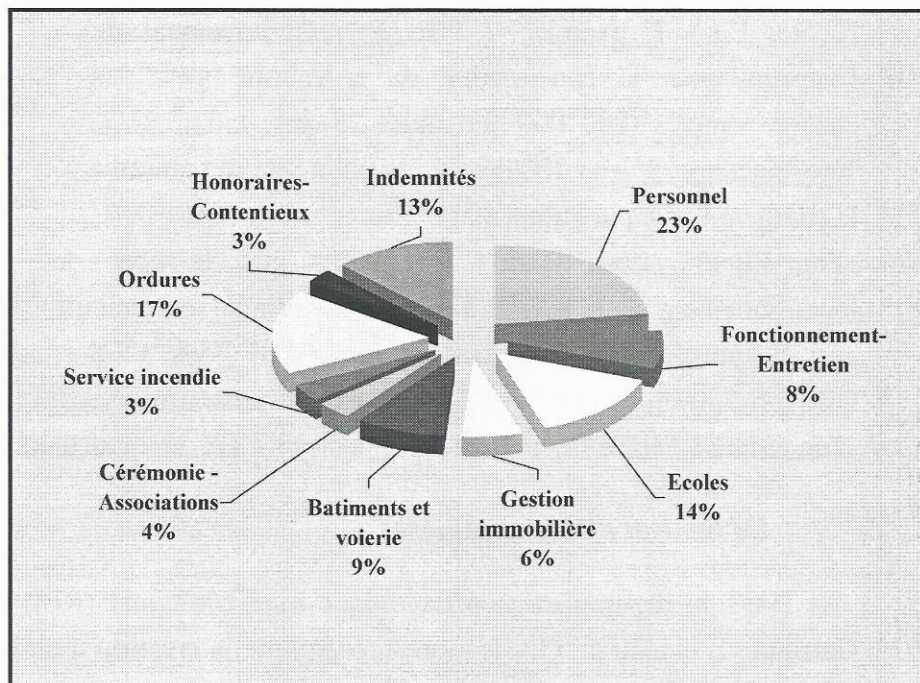
* les résultats du compte administratif permettent de reporter les excédents ou les pertes de l'année précédente.

⇒ Les dépenses sont affinées et les projets d'investissement peuvent être votés.

BUDGET PRIMITIF 2001

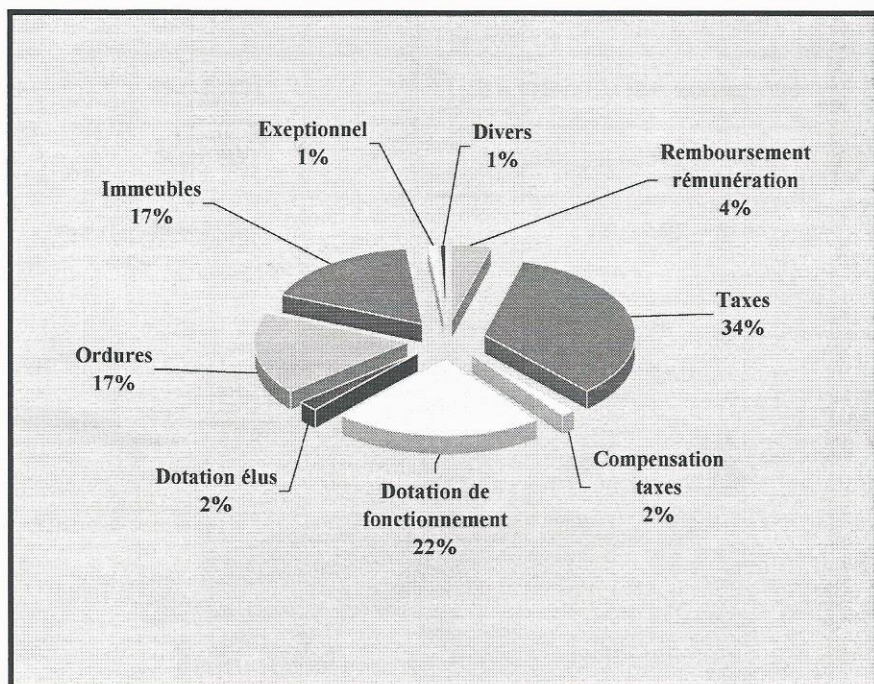
DEPENSES

Personnel	136100 F
Fonctionnement- Entretien	46155 F
Écoles	86317 F
Gestion immobilière	36500 F
Bâtiments et voirie	55684 F
Cérémonie -	21500 F
Service incendie	20650 F
(avance) Ordures	103498 F
Honoraires-Contentieux	16251 F
Indemnités	75000 F



RECETTES

Rembour. rémunération	25000 F
Taxes	201906 F
Compensation taxes	11256 F
Dotation de fonctionnement	130700 F
Dotation élus	13250 F
(remboursement) Ordures	103498 F
Immeubles	102600 F
Gestion courante	1000 F
Fermiers	1800 F
Exceptionnel	6295 F
Chasse	350 F



AFFAIRES SCOLAIRES

En matière de fonctionnement

Dans un souci de transparence, nous portons à votre connaissance les chiffres clefs du coût de nos enfants à l'école. Dans l'exercice 2 001, le remboursement de l'emprunt pour la construction de la cantine n'est pas encore compris (800 000 frs ,durée:15 ans, taux:5,24%, 1ère échéance: février 2002) . Cet emprunt viendra alourdir la charge globale par enfant.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que le coût de fonctionnement d'un enfant à l'école maternelle est calculé avec un personnel sous contrat de droit privé (Type CES et CEC). Il faut savoir que la titularisation de ce personnel viendrait augmenter de façon significative le coût d'un enfant à l'école (actuellement: 3 contrats CES, un quatrième sera créé pour la prochaine rentrée scolaire).

Exercice 01	Maternelle	Primaire	Collège
Fonctionnement	22 500 frs	16 800 frs	4 550 frs
Emprunts	33 386 frs	/	8 715 frs
Coût/Enfant	6 209 frs	2 100 frs	1 105 frs

En matière d'Investissement

En 2000, le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Buzignargues, Galargues, Campagne et Garrigues a obtenu de l'Inspection Académique la création d'un poste d'instituteur à l'école maternelle. C'est pourquoi le Syndicat de Fonbonne à entrepris :

- * La réalisation de la classe maternelle (Les travaux ont débuté le 2 Mai).
- * La réalisation d'une cantine scolaire.

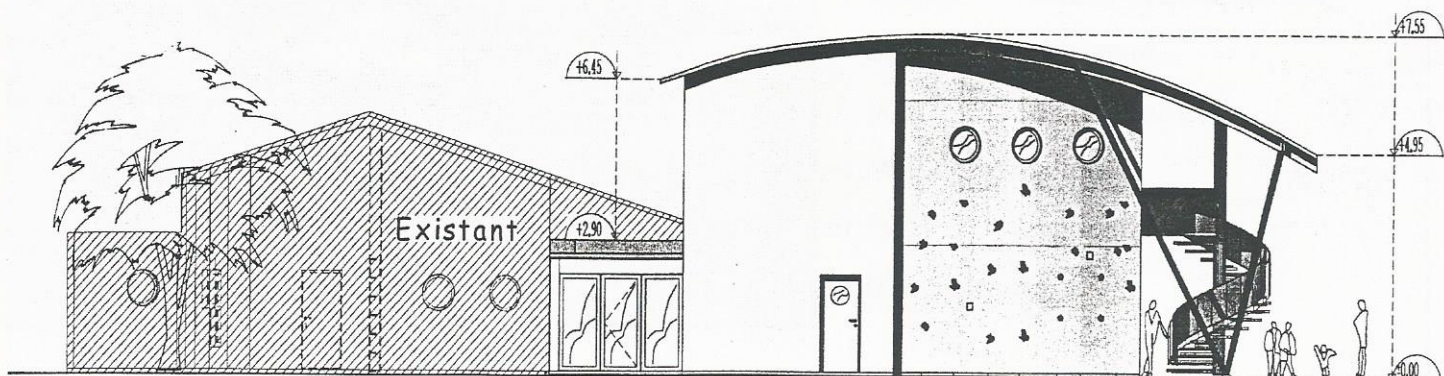
Seules les communes de Galargues et Buzignargues interviennent sur ce projet de cantine qui représente un investissement très lourd pour nos deux communes qui totalisent 748 habitants.

Nouvelle classe

MONTANT PROJET (T.T.C.)	1 291 650.03
SUBVENTION PREFECTURE (D.G.E.)	285 971.00
SUBVENTION CONSEIL GENERAL	238 310.00
EMPRUNT	600 000.00

Cantine

MONTANT PROJET (T.T.C.)	1.160.667.82
SUBVENTION PREFECTURE (D.G.E.)	En attente...
SUBVENTION CONSEIL GENERAL	217.088.00
EMPRUNT	En attente...



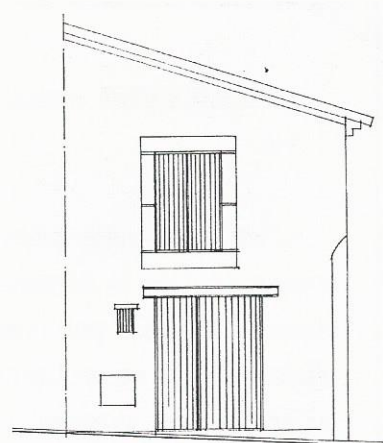
PATRIMOINE

Projet de rénovation du four communal

La municipalité précédente avait mis à l'étude un projet de rénovation du four communal. Une subvention d'un montant de 60 338 F, avait déjà été obtenue. Le conseil municipal a l'intention de poursuivre ce projet qui nous paraît intéressant puisqu'il s'agit de préserver notre patrimoine communal, véritable garant de notre identité culturelle et historique.

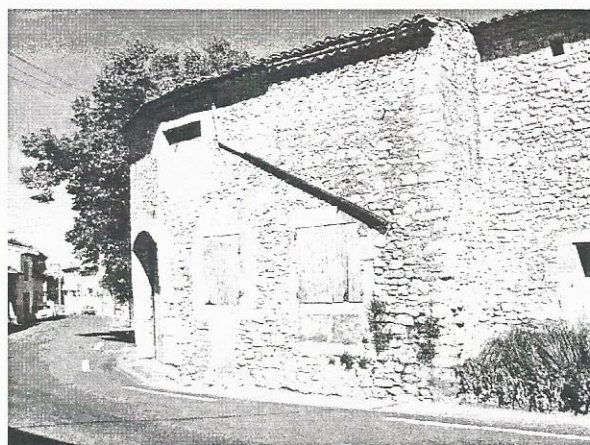
Dans cette optique, une consultation d'architecte a été lancée afin d'affiner le projet.

Des demandes de subventions supplémentaires vont être faites.



Acquisition du bâtiment appartenant au Département

Une demande de rachat du bâtiment a été faite auprès du conseil général, une estimation doit être établie par le service des domaines. Une réponse est attendue pour connaître les possibilités offertes.



SECURITE

* Sur la D1, au centre du village

Le Conseil municipal a rencontré l'Agence Départementale de St Mathieu de Trévières afin d'étudier avec cette dernière un projet de ralentissement des véhicules dans la traversée centrale du village. A ce jour, aucun investissement lourd ne peut être envisagé puisque la municipalité entreprendra dans les années à venir de gros travaux, à l'occasion de la mise en œuvre de l'assainissement et de travaux d'électrification (enfouissement des lignes électriques). C'est pourquoi, nous avons uniquement prévu pour l'instant, la signalisation au sol d'un passage piéton devant la place du Plan, ainsi que le rétrécissement de la voie par la délimitation d'espaces prévus pour le stationnement des véhicules. Un aménagement plus esthétique et plus dissuasif sera envisagé à l'issue des travaux prévus sur la commune.

* Chemin de St Hilaire

Vous avez pu voir émerger des panneaux d'interdiction, notamment sur le Chemin de St Hilaire. Ces panneaux ont été mis en place à l'instigation de la municipalité précédente uniquement pour essayer de diminuer la circulation des personnes non-résidentes de Buzignargues ou St Hilaire de Beauvoir, cela pour deux raisons: d'une part, minimiser les risques d'accidents, d'autre part, éviter que de trop gros engins empruntent ce chemin communal au risque de le dégrader.

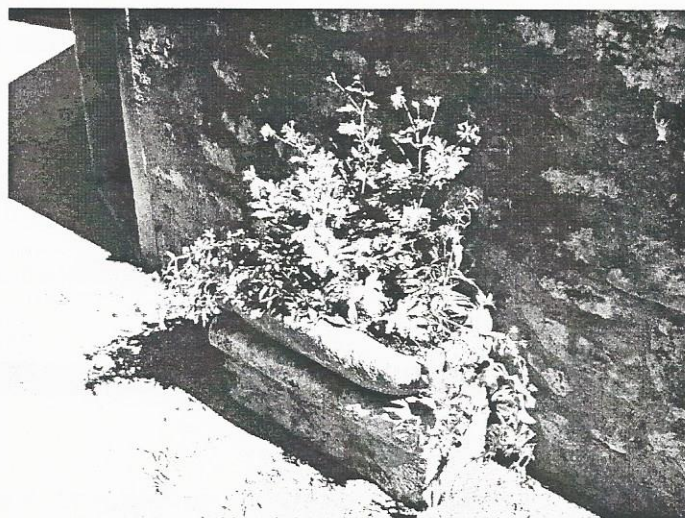
Des panneaux ont également été posés sur les pistes forestières "pare feux", en effet, sur ces pistes forestières une loi, à l'échelon national interdit la circulation des véhicules autres que ceux de lutte contre les incendies, et des propriétaires riverains, ceci dans un souci de préservation de la nature.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

La municipalité entend apporter une attention particulière à la préservation et l'amélioration de notre cadre de vie.

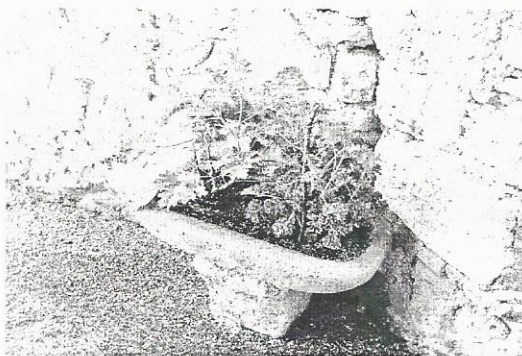
C'est dans cette intention que nous avons engagé la commune dans la démarche des villages fleuris. Certaines choses simples et peu onéreuses ont déjà été réalisées (voir photos). Nous en profitons pour remercier les habitants qui acceptent de prendre en charge l'arrosage des bacs communaux et ceux qui ont fait un effort pour fleurir leurs balcons et jardins. Pour ceux qui désirent participer de quelques manières que ce soit, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Marie-Thérèse FABRE, notre secrétaire de mairie. Toutes les bonnes volontés seront acceptées.

Si vous avez des suggestions n'hésitez pas non plus...



Tri sélectif

Par ailleurs le tri sélectif a entraîné la disparition des gros conteneurs (660L) à ordures ménagères (O.M) dans les rues du village. En effet, chaque foyer dispose désormais de 2 conteneurs particuliers (un à O.M, un à couvercle jaune pour le tri sélectif). Nous rappelons à ceux qui rencontrent des difficultés qu'ils peuvent s'adresser à la Mairie ou directement au SIVOM de Sommières (04-66-77-79-15).



Toutefois certaines règles ne sont pas respectées :

Difficulté de gestion du dépôt des encombrants :

Nous déplorons le fait que des dépôts intempestifs d'encombrants apparaissent à tout moment devant le cimetière. Nous rappelons que la commune ne dispose d'aucun terrain adapté pour ce faire. Il est donc demandé à la population de ne déposer les encombrants que la veille du ramassage.

Les prochains jours de collecte connus sont les suivants :

* 6 Juillet

* 3 Août

Le dépôt de cartons :

Nous rappelons également que les cartons doivent être déposés directement à la déchetterie de Sommières et non pas dans les rues ou sur le point de collecte sélective qui ne doit recevoir que les papiers/journaux et le verre.



L'effort consenti par chacun ne peut que contribuer au bien être de tous.

ASSAINISSEMENT

Des démarches ont été faites auprès du conseil général et des services de l'équipement afin de lancer le projet. Dans le cas le plus favorable le calendrier serait le suivant :

- Février 2002 : subventions accordée par le conseil général pour le financement de l'étude et de l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement
- Août 2002 : Fin de l'étude et choix du meilleur projet
- Février 2003 : Subventions accordées pour les travaux -début des travaux

INFORMATION-COMMUNICATION

Un panneau d'affichage municipal a été installé sous l'abri bus, à côté du point de collecte sélective afin de faciliter l'accès aux diverses informations par les buzignarquois qui habitent à l'ouest de la commune. Ceci dit, les informations d'ordre réglementaires ne sont affichés que sur le panneau situé à l'extérieur de la mairie. Nous vous engageons donc à aller le consulter de temps à autre.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier madame Hérédia pour les nombreuses années où elle a assuré avec dévouement l'entretien des locaux administratifs municipaux. Elle prend donc à présent une retraite bien méritée.

INFOS PRATIQUES

Permanences

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

Ouverture de la mairie au public

Lundi : 10 h - 12 h
Mardi : 16 h - 18 h
Vendredi : 10 h - 12 h

Le secrétariat de la mairie sera fermé pour congé annuel
du 16 juillet au 6 août

Un répondeur sera prochainement installé au secrétariat

Commissions	
Président	Vice président
FINANCES	
• Agnès Rouvière-Esposito	
• Gérard Enjalric	
URBANISME	
• Agnès Rouvière-Esposito	
• Gérard Souche	
BAT.COMMUNAUX ET VOIRIE	
• Agnès Rouvière-Esposito	
• Yvan Bataille	
ASSAINISSEMENT	
• Agnès Rouvière-Esposito	
• Gérard Enjalric	
AIDE SOCIALE	
• Agnès Rouvière-Esposito	
• Rose-Marie Berger	
COMMUNICATION- ASSOCIATION-CULTURE ET SPORT	
• Agnès Rouvière-Esposito	

Ordures ménagères

Une collecte supplémentaire est prévue pour la période estivale du 1^o juillet au 1^o septembre le vendredi matin (uniquement poubelles vertes).

Prêt de matériel

Les chaises et tables de la commune continueront à être prêtées aux habitants de Buzignargues Il sera demandé en contrepartie un chèque de caution de 500 frs ceci afin d'éviter les dégradations et les pertes de matériel. La caution sera rendu à la restitution du matériel. Les demandes devront être faites auprès de Mr Gérard Enjalric.

Demande de documents

Toute demande particulière devra être faite par écrit ceci afin de faciliter l'organisation du travail du secrétariat de mairie.

Recensement militaire

Tous les garçons et filles nés en juillet -août -septembre 1985 doivent se faire recenser en mairie.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales se fera en mairie à partir du 1 septembre au 31 décembre.

Demande d'aide pour le transport scolaire

Les dossiers de la Sodéthré sont à remettre en mairie de toute urgence.

État civil

BONJOUR à la petite Margot Lises née le 3/01/01
Félicitations aux heureux parents !

FELICITATIONS à Olivia D'Espine et Philippe Gougeuil pour leur mariage le 15/06/01
Tous nos vœux de bonheur !

ADIEU à Georges Bosq décédé le 15/02/01 (maison de retraite)
à Louis Beauquier décédé le 19/06/01
Nos sincères condoléances à tous les membres de leur famille.

Bibliothèque

Des romans , biographie , BD ... sont à votre disposition gratuitement à la bibliothèque municipale aux heures d'ouverture du secrétariat.

VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITES

* Le samedi 23 juin l'ASCB a organisé une journée festive. C'est sous un beau soleil que la journée, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur, s'est déroulée. Taureaux , boules , grillades, feu de la St Jean , tous les ingrédients étaient réunis pour une belle réussite.

On en redemande !!!



* Merci aussi à la chorale inter paroissiale de Galargues-Beaulieu pour le magnifique récital présenté en l'église de Buzignargues le vendredi 30 juin.

Calendrier des manifestations

Samedi 14 Juillet → Comme chaque année la municipalité aura le plaisir d'inviter la population à un apéritif suivi d'un repas sur le plan vers 12 h. Un concours de belote sera organisé le matin à partir de 9h30 et un concours de boules l'après-midi vers 15h30.

Samedi 28 Juillet → L'ASCB organise une ferrade à la manade des coteaux (St Hilaire)
Une paella sera servie sur inscription préalable

60 F par adulte : contacter avant le 15 juillet : Mme Dumont : 04-67-86-30-40
: Mr Dubosc : 04-67-86-91-45
: Mr Enjalric : 04-67-86-18-96

Le programme et les horaires exacts vous seront communiqués par l'ASCB par voie d'affichage.

Date non fixée → Un repas du 3ème age sera organisé dans le courant de l'année.

Raconte moi mon passé

Le nom : BUZIGNARGUES

Évolution du nom de BUZIGNARGUES à travers les ages.

Comme tous les noms ayant une terminaison en ARGUES , AC , AN , Buzignargues aurait comme origine une propriété gallo-romaine, propriété souvent donnée aux vétérans des légions romaines après leur temps d'armée. Le nom romain «BUCINIUS» (dérivé d'un mot latin signifiant :trompette) auquel on aurait rajouté le suffixe latin «ANICIS» indiquant le domaine, serait la première hypothèse de l'origine du nom de notre commune. Une autre version partant du sobriquet latin «BUTIUS», dérivé de BUTEO»: buse et d'un suffixe très ancien puisque pré-latin et pré gaulois, mais qui survécut jusque sous l'empire romain «-INC»ce suffixe semble avoir donné des noms de domaine, si bien que la signification serait alors:*Le domaine de l'homme à la buse.*

Évolution du nom

- St Nazario de BUSINHANICIS
- St Nazario de BUZINHANICIS
- Ecclesia de BUSINIANICIS : 12 ème siècle
- Prior de BUSINHANICIS : 1392
- BUSINHARGUES : 1526
- BUSINHANICIS : 1529,1550
- BASSIGNARGUES : 1626
- BUZINARGUES : 1648
- BUSIGNARGUES : 1740-1760
- BUZINIARGUES : 1770

Début du siècle



Aujourd'hui



Moralité !!!

Montpellier le 18 février 1852

Monsieur le maire de Buzignargues

En vous écrivant récemment au sujet de la réunion des deux sexes dans l'école de votre commune , je n'avais pas le moins du monde l'intention de rendre l'instituteur responsable de ce qu'il n'existe de cloisons pour séparer les garçons des filles. Mais le règlement du conseil académique exige cette cloison, c'est à l'autorité municipale à y pourvoir soit aux frais de la commune , soit en engageant les pères de famille qui ont des filles à envoyer à l'école de se cotiser pour faire cette petite dépense, soit ,enfin en demandant un secours à monsieur le préfet.

L'établissement de cette cloison est une condition sans laquelle il n'est pas possible de tolérer la réunion des deux sexes dans une école ; il est indispensable qu'elle soit construite dans un bref délai , sans quoi je me trouverai dans l'obligation de donner à l'instituteur l'ordre de renvoyer les filles de son école , non pas pour le punir, mais pour faire respecter l'autorité du conseil académique , qui en prescrivant cette cloison, a un but de haute moralité.

Recevez , monsieur le maire l'assurance de ma considération.

Le recteur